

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Juillet 2014

N° 26



1 **Edito**

3 **Jurés
d'assises**

4 **Chenilles
processionnaires**

5 **Frelons
asiatiques**

2 **Conseils
municipaux**

4 **Gens du
voyage**

5 **Rythmes
scolaires**

6 **La vie à
Cambon**

ÉDITO



Les élections à peine passées, nous avons continué le travail lié à la gestion de la vie communale. Les sujets sont innombrables, mais changent peu...

Ce fut par exemple le baptême du feu pour nos nouveaux conseillers le dimanche de la fête de Cambon : profitant de l'ouverture du stade pour les forains, 25 caravanes des gens du voyage ont fait irruption sur notre stade. Vous trouverez le récit de cette aventure en page 3. L'avantage d'un deuxième mandat est d'avoir déjà géré ce type de difficultés et de pouvoir y apporter des solutions rapidement.

Vous trouverez en pages intérieures les autres thèmes qui font notre quotidien : l'école bien sûr, les rythmes scolaires, la voirie et bien d'autres sujets encore. Les réunions de quartier n'ont pas eu lieu en 2014, mais les visites effectuées pendant la campagne électorale ont permis aux cambonnais de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes, auxquelles nous allons nous efforcer de répondre au cours du mandat.

Notre agglomération est repartie de plus belle, avec beaucoup de nouveaux élus. Votre serviteur a eu l'honneur de se voir confier pour un deuxième mandat les déplacements doux - et donc la future passerelle en encorbellement sur le viaduc ferroviaire au-dessus du Tarn à Albi - ainsi que la protection de l'environnement.

Ce sera un mandat passionnant.

Bel été à tous !

A l'heure où nous clôturons ce journal, nous venons d'apprendre la nouvelle effroyable du décès de Fabienne Calmes-Terral. Nous sommes sans voix devant un tel drame, et ne pouvons qu'assurer sa famille de notre soutien indéfectible. Adieu Fabienne.

Sarah Laurens



Séance du 25 mai 2014

⇒ Budget CCAS

Madame le Maire, présidente du CCAS, présente le budget 2014 aux membres du bureau.

Section fonctionnement :

Dépenses	12 734.49 €
Recettes	12 734.49 €

⇒ Taux d'imposition

Conformément au code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux: - la taxe d'habitation - la taxe foncière sur les propriétés bâties - la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après une stabilisation du taux pour l'année 2013, Madame le Maire propose une hausse de 1% de la taxe d'habitation afin d'anticiper la nouvelle charge financière liée à la mise en place des rythmes scolaires.

Il est proposé les taux d'imposition 2014 suivants :

Taxe d'habitation, hausse de 1%, soit un taux = 10.64%

Pas de hausse pour la taxe foncière sur propriétés bâties, soit un taux = 22.12%

Ni sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties, soit un taux = 82.27%

⇒ Budget primitif 2014

M. Granier présente aux membres du conseil, le budget 2014 pour la commune:

Section fonctionnement

Dépenses	1 975 187.08 €
Recettes	1 975 187.08 €

Section investissement

Dépenses	3 434 275.86 €
Recettes	3 434 275.86 €

⇒ Modification AP/CP

Par délibération en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en place une autorisation de programme (AP) /crédit de paiement (CP) concernant l'opération « réalisation d'un nouveau groupe scolaire ».

La procédure des AP/CP permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il est proposé de réviser le montant de l'autorisation de programme « réalisation d'un nouveau groupe scolaire » afin de l'ajuster en fonction du coût actualisé de l'opération : 3 827 330 €.

Il est également proposé de réviser les crédits de paiement en tenant compte des dépenses effectivement réalisées dans le cadre de l'AP/CP sur l'exercice 2013, soit 496 728 €TTC.

Le conseil municipal approuve la révision des montants de l'AP/CP, tels que définis selon le tableau ci-dessous.

Séance du 20 juin 2014



⇒ Elections sénatoriales

Le 20 juin, les conseillers municipaux de Cambon, comme ceux de toutes les communes du Tarn, se sont réunis pour élire leurs cinq délégués et leurs trois suppléants en vue de l'élection de deux sénateurs prévue le 28 septembre 2014.

On été élus comme titulaires : S. Laurens, Ph. Granier, M. Alran-Rey, B. Cabrol, S. Delecouls,
Suppléants : P. Calvet, M. Bizouard, J.P. Rayssac.

Programme 420 - Réalisation nouveau groupe scolaire	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Groupe scolaire de Cambon	3 741 341 €	204 402 €	2 620 517 €	916 422 €
Proposition nouvelle	85 989 €			85 989 €
Reports de crédits			-2 123 789 €	2 123 789 €
Total AP révisée	3 827 330 €	204 402 €	496 728 €	3 125 972 €



Séance du 23 juin 2014

➤ **Décision du maire**

Madame le maire informe le conseil municipal des avenants au marché de l'école.

Le maire a l'autorisation de signer les marchés travaux et tous marchés nécessaires à l'aboutissement de l'opération si le montant n'excède pas 2 % du montant total des travaux. Ces avenants seront imputés sur la ligne budgétaire des aléas qui avait été prévue en début d'opération et ne changent donc pas le montant de l'engagement toutes dépenses confondues.

➤ **Commission appel d'offres**

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'appel d'offres. Celle-ci doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Le président de la commission devant être obligatoirement le maire.

Par délibération le conseil municipal désigne S. Laurens, M. Colin, M. Terral et N. Galliet titulaires et Ph. Granier, O. Soulié et JM. Nesen comme suppléants de la commission.

➤ **Délégué défense**

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission, d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Il est également le représentant de sa commune auprès des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Mme M. Bizouard est désignée correspondante défense pour la commune de Cambon.

➤ **Dissimulation des réseaux.**

Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) a prévu de faire des travaux d'enfouissement des lignes électriques à la Sarrade et route du Lézert. L'enfouissement des lignes téléphoniques étant à la charge de la commune, le SDET présente une estimation du coût de ces travaux : - renforcement ligne BT (basse tension) au château d'eau pour un montant de 9700€ - dissimulation ligne HTA (haute tension) rte du Lézert pour un montant de 18000€. Le conseil municipal accepte et vote ces travaux.

➤ **Mission Locale des jeunes**

Cette structure accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Pour notre commune de plus de 2000 habitants, la mission locale a budgété une somme de 2257€. Ce montant n'étant pas prévu au budget 2014, le conseil municipal décide de prévoir cette somme sur le futur budget 2015.

➤ **Rythmes scolaires**

Mme I. Cayrac fait le compte rendu du travail effectué par le comité de pilotage des temps scolaires et présente une évaluation des coûts du dispositif. Le conseil municipal décide de ne pas demander de participation financière aux familles pour les nouveaux temps périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015.

Le 21 mai 2014, les maires se sont retrouvés à la mairie de Cambon pour effectuer le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année judiciaire 2015. En application de l'article 260 du code de procédure pénale, la préfète a demandé aux communes regroupées de Cunac, Bellegarde, Marsal et Cambon de tirer au sort 9 jurés à partir de leurs listes électorales pour la liste préparatoire du département. Les personnes tirées au sort ont la possibilité de demander à être radiées de la liste. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la suite par le tribunal de grande instance d'Albi.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

- 28 août 2014
- 29 septembre 2014
- 5 novembre 2014
- 15 décembre 2014

Gens du voyage

Profitant de l'ouverture du stade pour les forains, 25 caravanes des gens du voyage ont fait irruption sur notre stade le 26 mai 2014.

L'été commence, les gens du voyage traversent la France. La loi oblige les départements à mettre en place deux sites pour les recevoir lors de leurs déplacements.

Cette obligation est délicate à mettre en œuvre. Les communes sont rarement volontaires.

Les communautés de communes de Gaillac, Rabastens, Carmaux et l'agglomération d'Albi se sont entendues il y a deux ans pour remplir cette obligation en mettant chacune à disposition un terrain tour à tour. L'année dernière l'agglomération d'Albi a ouvert le bal en mettant à disposition le terrain de la future zone de Marssac. Cette année, les grands passages seront reçus sur la commune de Brens.

A l'arrivée de caravanes, nous nous sommes rendus sur place et avons indiqué aux gens du voyage qu'ils devaient utiliser le terrain mis à disposition cette année à Brens. Leur installation étant déjà faite à Cambon, ils ont refusé de se déplacer et se sont engagés à partir le dimanche suivant en laissant les lieux en bon état. La municipalité a contacté la préfecture pour obtenir un avis d'expulsion. Malheureusement, la maréchaussée était sur les plages du débarquement et sur les plages tout court pour la surveillance des baignades. Nous avons donc organisé le camping sauvage en faisant appel au service ordures ménagères de l'agglomération.

A leur départ les gens du voyage ont payé leur consommation d'électricité grâce un compteur installé spécifiquement pour eux et ils ont honoré la convention signée avec la commune en payant un droit de stationnement pour la semaine.

Nous profitons de ce billet pour rendre hommage au président de la communauté de communes du Tarn et Dadou, M. Pascal Néel, qui a proposé de dédommager Cambon pour tout dégât, puisque les gens du voyage doivent faire halte sur son territoire cette année.

Il va sans dire que dès leur départ le dimanche suivant à 14h, nos agents ont remis en place les blocs pour éviter tout nouvel envahissement cet été !

Chenilles processionnaires

La mairie a été informée par des habitants de la commune au mois de mars de l'existence d'une colonie de chenilles processionnaires chemin du Roucal. Nous avons à cette occasion sollicité l'avis de l'agglomération, qui nous a invité à transmettre l'information suivante.

Les processions de chenilles processionnaires ont lieu au printemps. Ces larves urticantes se déplacent en file indienne sur plusieurs dizaines de mètres. Elles affectionnent les zones chaudes, c'est ainsi qu'on les retrouve fréquemment sur les sols, routes goudronnées, les trottoirs, les murs ou les surfaces stabilisées.

Bien que ce phénomène soit impressionnant, il est tout à fait naturel. Pour éviter tout problème, il convient



de ne pas s'approcher des chenilles dont le contact peut induire une réaction cutanée. En effet, elles lâchent des poils urticants microscopiques et très volatils lorsqu'elles sont dérangées. **L'utilisation de bombes insecticides destinées à tuer les mouches ou les moustiques sur les chenilles en processions est à exclure.** En effet, les chenilles, mêmes mortes, restent urticantes et les oiseaux qui se nourrissent de ces larves ingèrent le produit insecticide en même temps que leur proie.



Rythmes scolaires



Le cadre réglementaire fixé par le Bulletin Officiel du 26 janvier 2013 impose des nouveaux horaires à l'école pour tous les élèves. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Cambon a choisi de mettre en place de cette réforme à la rentrée 2014. La volonté de contribuer au mieux à la réussite de cette réforme nous a incité à organiser une concertation avec l'ensemble des partenaires : parents d'élèves, enseignants, centre de loisirs, élus, associations, par le biais d'un comité de pilotage.

Au cours des différentes réunions de travail, plusieurs préoccupations ont mobilisé le comité de pilotage : définir le contenu des temps périscolaires ; identifier les partenaires et les moyens d'organisation, dans le respect des possibilités matérielles, humaines et financières de la commune ; rédiger un PEDT (Plan Educatif Territorial) ; définir les horaires.

Après consultation et accord du conseil d'école, les horaires de l'école actés sont : 8h30 / 11h30 et 13h30/ 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et 9 h 00 / 12 h 00 le mercredi matin.

Avant la classe, à partir de 7h30, l'accueil est assuré par le centre de loisirs (ALAE) comme c'est déjà le cas actuellement. L'organisation du temps de pause méridienne reste également inchangée.

Après la classe, les enfants auront le choix de rentrer chez eux ; de participer aux nouveaux temps d'activité périscolaires (NAP), mis en place de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis et jeudis ; ou de pratiquer leurs activités en clubs. Une plaquette d'informations expliquant plus en détail les horaires de l'école et de l'accueil périscolaire a été distribuée aux parents.

L'impact de cette réforme n'est pas négligeable. Elle va changer l'organisation des semaines, notamment le mercredi matin. Beaucoup de parents vont devoir modifier leurs habitudes, l'organisation de leur semaine et en particulier les activités qu'ils pouvaient faire avec leurs enfants. Ce qui va également changer ce sont les horaires de sortie.

Les élèves vont sortir plus tôt. Les enfants pourront alors participer aux NAP, ces activités s'inscrivent dans quatre pôles : activités physiques, activités d'expression culturelle et artistique, activité de vie quotidienne à caractère scientifique, activités de calme et de détente.

Un temps d'adaptation et d'ajustement sera nécessaire à l'aménagement des nouveaux horaires, car si on peut prévoir l'organisation des NAP, il est très difficile d'en quantifier précisément le nombre de participants et le coût.

Pour cette première année de mise en place, le conseil municipal a décidé de ne pas faire supporter aux familles un surcoût pour la garde de leurs enfants pendant le temps périscolaire (NAP), même si le montant de cette opération n'est pas négligeable pour la collectivité.

Frelons asiatiques



Le frelon asiatique, prédateur avéré de notre abeille domestique, consomme également une grande

variété d'autres insectes et d'araignées. Par conséquent, il est classé depuis 2012 comme "danger sanitaire" et "espèce exotique envahissante". L'expansion en France du frelon asiatique est suivie depuis 2007. Le frelon asiatique occupait en 2013 plus de la moitié du territoire français (62 départements) et il est arrivé depuis 2010 dans d'autres pays d'Europe (Espagne, Portugal, Belgique, Italie).

D'un point de vue pratique, il faut vérifier que le nid est habité. Un nid abandonné ne sera pas recolonisé. Si celui-ci est situé sur le domaine public ou qu'il présente un danger pour le public, prévenez la mairie. Si le nid est situé sur une propriété privée, signalez-le au propriétaire (qui n'a pas obligation de le faire enlever). Si le nid est chez vous, il est nécessaire de faire appel une entreprise spécialisée.

Ce frelon est difficile à confondre avec le frelon d'Europe. La tête est noire, la face jaune orangé, les pattes jaunes à l'extrémité. Mesurant environ 3 cm de long, il est un peu plus petit que le frelon d'Europe.



Concours d'Agility

Le Club sportif Chad'oc organise, au stade de Cambon les **19 et 20 juillet 2014**, un concours d'agilité de chiens. L'agility est un sport dans lequel les compétiteurs canins, et leur maître doivent effectuer un parcours dans un temps le plus court possible et avec le moins de points de pénalité de parcours possible. Dans ce sport amateur, le chien passe une série d'obstacles tels sauts, rampes, tunnels, balançoires, etc.

La manifestation regroupera plus de 80 concurrents. Elle durera tout le week-end, l'entrée est gratuite pour les spectateurs.



Horaire de mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée les samedis matin.

Info canicule

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.



Transport scolaire

Bien préparer sa rentrée!

Votre carte pastel scolaire 2013/2014 reste valable jusqu'au 31 Juillet 2014.

Pour recharger la carte ou faire une première adhésion, rendez-vous, à partir du 1er Aout 2014, à l'espace infos mobilités 14 rue de l'hôtel de ville à Albi.



Sécurité

Les périodes de vacances, les absences de longues durées, représentent des périodes propices aux cambriolages. Vous pouvez signaler toute longue absence à la gendarmerie de Villefranche d'albigeois pour inclure votre domicile dans les rondes de leurs services. Pour aviser la gendarmerie vous pouvez téléphoner directement au 05.63.79.26.15.

Bus de ville

Pendant tout l'été, à partir du 7 juillet, le bus **Boulevard Andrieu – Cambon – Cunac – St Juéry** ne passera à Cambon qu'à la demande des utilisateurs (TAD).

Pour toute réservation de transport veuillez téléphoner **au 05.63.48.05.48** du **LUNDI** au **SAMEDI** de 8h30 / 12h30 et de 13h30 / 18h.

Le tarif est identique à celui des lignes régulières, soit 1,10 euros le voyage.

Infos, horaires et plans sur : www.grand-albigeois.fr rubrique

Interdiction de brûlage

Depuis le 1er janvier 2012, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et le grenelle de l'environnement, l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent des biodéchets à en assurer la valorisation, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.



Nos amis jardiniers sont donc invités à composter, pailler ou à apporter leurs déchets verts à la déchetterie ; chaque citoyen est responsable quant aux méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardins.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Foot

Dimanche 15 juin, à Cambon-d'Albi, se sont déroulées les 2 finales du challenge et de la coupe du Tarn Ufolep.

Par un temps magnifique, la finale du challenge a été remportée par Castres et la finale de la coupe du Tarn par Labastide-St-Georges, nombreux public, supporters et bonne ambiance étaient au rendez-vous.

Christian Bonnet (président du foot 7 Cambon) remercie les équipes pour leur prestation, il en profite pour féliciter l'implication des jeunes joueurs du club pour l'organisation parfaite de cette belle journée footballistique.



Fête des sports

Pour la 3^o année consécutive, différentes associations sportives de Cambon se sont associées afin de proposer une après-midi d'initiation à leurs sports. C'est ce samedi 22 juin qu'elle s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Ainsi, une quarantaine d'enfants de 4 à 11 ans ont pu s'essayer à la gym, la danse, le tennis, le judo et le volley en fonction de leur âge avant d'apprécier une démonstration de taekwondo. Pour certains, un déclic : à la rentrée, ils feront du judo ! Pour d'autres, un peu d'hésitation : « j'ai bien aimé le volley mais aussi la danse », pour une petite fille de 6 ans.

Et comme on dit « après l'effort le réconfort », les enfants ont fini cette après-midi sportive par un goûter offert par la Mairie de Cambon et un paquet de bonbons, offert par les associations, pour récompense.

Rando nocturne

Encore une belle réussite pour cette 4^{ème} édition de la randonnée nocturne cambonnaise grâce à l'organisation de Cambon aventure et de la municipalité. 80 participants ont parcouru les routes et chemins cambonnais avant de se retrouver autour d'un buffet.

Visite du député

Fidèle à sa promesse de campagne, Philippe Folliot est venu à la rencontre des élus et des habitants de Cambon le jeudi 19 juin à 16H. Ce fut l'occasion pour lui de nous restituer ses travaux au Parlement à mi-mandat, mais également ses actions en faveur du territoire. Très investi sur le domaine de la défense nationale, il est fier de faire partie des 105 députés les plus présents à l'assemblée nationale.

Si vous souhaitez le rencontrer, il reçoit sur rendez-vous le vendredi matin dans sa permanence (132 ave du Colonel Teyssier) à Albi (tel. 05 63 54 91 88), et tous les 1er jeudi du mois à Saint Juéry.

contact@philippe-folliot.fr



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Juillet 2014 – Tirage : 850 exemplaires